

Table des matières

Introduction	2
Conditions d'admission	3
Informations diverses	4
- Compétences et acquis au terme de la formation	4
- Pédagogie	4
- Evaluation au cours de la formation	4
- Formations ultérieures accessibles	4
Gestion et contacts	5
Programme détaillé	6
- Programme par matière	
Infos pratiques	8

Introduction

Introduction

La mineure en philosophie vous offre une initiation à la philosophie et à ses disciplines de base : esthétique et philosophie de l'art, philosophie sociale, philosophie morale, épistémologie, philosophie de la nature, métaphysique, anthropologie philosophique.

Conditions d'admission

Les activités de la mineure en philosophie sont accessibles sans prérequis à tout étudiant bachelier dans une autre discipline que la philosophie à titre de complément de sa majeure. Cette mineure fait dès lors partie intégrante du programme de bachelier (180 crédits) et est suivie durant les 2e et 3e années de bachelier à raison de 15 crédits chaque année.

Pour plus de détails, consulter le [tableau récapitulatif](#) présentant par programme de bachelier les différentes mineures auxquelles les étudiants ont accès.

Informations diverses

COMPÉTENCES ET ACQUIS AU TERME DE LA FORMATION

Initiation à la philosophie et à ses disciplines fondamentales.

PÉDAGOGIE

Les cours utilisent une variété de dispositifs et de stratégies pédagogiques (cours magistraux, travaux de groupes, travaux à effectuer seul, séminaires, lectures...) qui visent l'acquisition de ces prérequis. Certains cours font également appel aux techniques de l'e-learning (mise à disposition de ressources et d'exercices, parcours pédagogiques, partage et évaluation collective de travaux).

EVALUATION AU COURS DE LA FORMATION

Selon les types d'activités, l'évaluation peut revêtir différentes formes. Certains cours donneront lieu à des évaluations orales et/ou écrites traditionnelles (prenant place lors des sessions d'examens de janvier, juin et août/septembre), tandis que les séminaires impliqueront une participation de l'étudiant tout au long du quadrimestre et l'évaluation de travaux personnels. Les modalités de l'évaluation seront précisées au début de chaque enseignement.

Les activités d'enseignement sont évaluées selon les règles en vigueur à l'Université (voir [Règlement général des examens](#)). Les étudiants peuvent éventuellement trouver des informations complémentaires sur les modalités particulières d'évaluation des cours dans les cahiers des charges.

FORMATIONS ULTÉRIEURES ACCESSIBLES

Pour les bacheliers qui ont suivi la mineure en philosophie, les masters suivants sont accessibles directement :

Tout bachelier	>	Master [60] en philosophie	Accès direct moyennant 15 crédits de prérequis intégrés dans le programme de master
	>	Master [120] en philosophie	Accès direct moyennant 15 crédits de prérequis intégrés dans le programme de master
	>	Master [120] en éthique	Accès direct moyennant 15 crédits de prérequis intégrés dans le programme de master

Gestion et contacts

Gestion du programme

Entite de la structure FIAL

Sigle	FIAL	
Dénomination	Faculté de philosophie, arts et lettres	
Adresse	Place Blaise Pascal, 1 bte L3.03.11 1348 Louvain-la-Neuve Tél 010 47 48 50 - Fax 010 47 20 53	
Site web	https://www.uclouvain.be/fial	
Secteur	Secteur des sciences humaines (SSH)	
Faculté	Faculté de philosophie, arts et lettres (FIAL)	
Mandats	Philippe Hiligsmann Bérengère Bonduelle	Doyen Directeur administratif de faculté
Commissions de programme	Commission de programme en histoire de l'art et archéologie (ARKE) Ecole de philosophie (EFIL) Commission de programme en langues et lettres anciennes (GLOR) Commission de programme en histoire (HIST) Commission de programme en langues et lettres anciennes et modernes (LAFR) Commission de programme en linguistique (LING) Commission de programme en langues et lettres modernes (LMOD) Louvain School of Translation and Interpreting (anc. Marie Haps) (LSTI) Commission de programme en communication multilingue (MULT) Commission de programme en langues et lettres françaises et romanes (ROM) Commission de programme en sciences et technologies de l'information et de la communication (STIC) Commission de programme en arts du spectacle (THEA)	

Responsable académique du programme : [Olivier Depré](#)

Personnes de contact

Conseillère aux études : [Fiorella Flamini](#)

Programme détaillé

Programme par matière

○ Obligatoire

△ Activité non dispensée en 2013-2014

⊕ Activité cyclique dispensée en 2013-2014

⊗ Au choix

⊙ Activité cyclique non dispensée en 2013-2014

‡ Activité de deux ans

Cliquez sur l'intitulé du cours pour consulter le cahier des charges détaillé (objectifs, méthodes, évaluation, etc..)

L'étudiant choisit 15 crédits en deuxième année de bachelier et 15 crédits en troisième année de bachelier. En cas de conflit horaire, l'étudiant pourra remplacer 3 cours au maximum par les cours prérequis pour l'accès au master.

Bloc
annuel

2 3

○ LARKE1238	Notions d'esthétique et de philosophie de l'art	Danielle Lories	22.5h	3 Crédits	1q	x	x
○ LCOPS1311	Philosophie politique et sociale	Mark Hunyadi	30h	3 Crédits	2q	x	x
○ LFILO1120	Métaphysique 1	Olivier Depré	30h	3 Crédits	1q	x	x
○ LFILO1140	Philosophie morale	Olivier Depré	45h	4 Crédits	2q	x	x
○ LFILO1170	Anthropologie philosophique	Michel Dupuis, Nathalie Frogneux	45h	4 Crédits	2q	x	x
○ LFILO1190	Epistémologie générale	Mark Hunyadi	30h	3 Crédits	2q	x	x
○ LFILO1210	Philosophie de la nature	Alexandre Guay	30h	3 Crédits	1q	x	x
○ LFILO1220	Introduction à la philosophie des sciences	Bernard Feltz, Hervé Pourtois	45h	4 Crédits	2q	x	x

○ **Un cours au choix**

L'étudiant choisit en 3e année de bachelier un des deux cours suivants :

⊗ LFILO1223	Travaux dirigés de philosophie 3	Danielle Lories	2.5h+30h	3 Crédits	1q		x
⊗ LFILO1260	Métaphysique 2	Gilbert Gérard	30h	3 Crédits	2q		x

Infos pratiques

Inscription à la mineure

1. Modalités d'organisation

L'étudiant suit 15 crédits de cours en 1^{re} année et 15 crédits de cours en 2^e année.

2. Inscription à la mineure et vérification de l'inscription

En deuxième année de bachelier

L'étudiant s'inscrit en ligne à sa mineure, après s'être préalablement inscrit à son année d'études.

L'étudiant qui recommence sa 2^e année est automatiquement réinscrit à la même mineure.

En troisième année de bachelier

Lors de son inscription en troisième année, l'étudiant est automatiquement inscrit à la seconde partie de sa mineure. Il en est de même pour l'étudiant qui recommencerait sa troisième année.

Toute demande de dérogation à cette règle est à présenter au conseiller aux études de la faculté à laquelle appartient l'étudiant.

3. Modification de l'inscription à la mineure

La demande de modification, dûment motivée, doit être introduite avant le 10 octobre auprès du conseiller aux études de la faculté à laquelle appartient l'étudiant.

Horaire des cours

1. Consultation de l'horaire des cours

L'horaire peut être consulté à l'adresse <https://www.uclouvain.be/232660.html>.

Les étudiants doivent également consulter l'horaire général de la faculté : <https://www.uclouvain.be/355131.html> pour les cours qui ne sont pas repris dans la fiche horaire de la mineure.

Les modifications de dernière minute sont reprises dans la rubrique "valves étudiants" sur le site (après identification sur le portail).

2. Résolution de conflits horaires éventuels à l'aide du tableau des équivalences

Le tableau des équivalences peut être consulté au secrétariat de la commission de programme qui gère la mineure. Personne de contact : le responsable de la mineure, pour conseils et approbation de modification(s) éventuelle(s).

Inscription aux activités de la mineure

1. Informations sur les prérequis

Aucun prérequis pour cette mineure.

2. Inscription aux activités du programme de la mineure

L'inscription aux activités (aux cours) de la mineure se fait en même temps que l'inscription aux activités (cours) de la majeure.

L'inscription aux cours est réalisée en utilisant un menu spécifique dans le bureau virtuel de l'étudiant.

3. Obtention du visa du responsable de la mineure

L'étudiant est tenu, une fois le formulaire d'inscription aux activités complété, de demander le visa du responsable de la mineure avant de le transmettre au secrétariat de sa faculté ou de sa commission de programme.

Supports disponibles

Informations sur le service-cours

Certains cours disposent d'un support en ligne.

Informations à demander au titulaire du cours.

Dans l'éventualité où des dispositifs pédagogiques alternatifs sont proposés pour une activité, ceux-ci s'adressent uniquement aux étudiants qui sont inscrits à l'activité en question dans le cadre de leur mineure et qui feront la preuve de l'impossibilité d'assister au cours. Un accord écrit de l'enseignant sera requis.

Organisation des examens

1. Inscription aux examens

L'étudiant s'inscrira en ligne aux examens des cours de sa mineure en même temps qu'il s'inscrira aux examens des cours de sa majeure. En cas de difficultés, l'étudiant s'adressera à sa commission de programme ou au secrétariat de sa faculté.

2. Consultation des horaires d'examens

Les horaires d'examens peuvent être consultés à l'adresse : .

Note : pour l'inscription sur les listes "ouvertes" de passage de certains examens, l'étudiant s'adressera directement au secrétariat central de la Faculté de philosophie, arts et lettres.

